



Télétravail à la DGAC : enfin des avancées

La première réunion du GT télétravail s'est tenue le vendredi 2 octobre 2015, elle a permis de faire un point sur le contexte réglementaire, un premier bilan d'expérimentations à la DGAC (6 personnes en situation de handicap actuellement concernées, et de nombreuses autres en accord avec leur hiérarchie), chez Météo-France (130 personnes en télétravail) et au MEDDE (115 personnes).

Les syndicats et l'administration ont convenu qu'il faut avancer rapidement sur ce dossier. L'objectif de fin 2015 indiqué dans le protocole ne pourra pas être tenu. Dans ce contexte, il ne faut plus parler d'expérimentations à la DGAC mais tirer les leçons des expérimentations des autres services et passer à la mise en place.

La nature du télétravail a été définie, il s'agit de travail à distance avec un maximum de 3 jours par semaine. Le GT ne traitera pas les cas de travail à distance pérenne. Des questions telles que le management des télétravailleurs, l'égalité d'accès au télétravail, qui ne doit pas dépendre de la culture de l'encadrement mais de critères objectifs d'acceptation ou de refus, sont au cœur des débats.

La prochaine réunion doit être programmée début novembre 2015. Les travaux du GT comprendront :

- la définition puis la rédaction des documents nécessaires à encadrer le télétravail
- une réflexion sur les tâches non éligibles,
- les réflexions sur les conditions de prise en charge des frais.

Les personnels DGAC attendent le télétravail depuis trop longtemps. Nous nous félicitons du lancement des travaux que les représentants FO suivront de très près.

